

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD , Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

Patricia BRECHOTTEAU est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

325-21 Rentrée 2021/2022 – Effectifs Scolaires- Ecole des Hirondelles

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal sur le risque de fermeture d'une classe à l' Ecole des Hirondelles pour la rentrée 2021 –2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant l'intervention devant le Sénat du 3 février dernier de Madame Nathalie Elimas, secrétaire d'État, chargée de l'éducation prioritaire précisant que "*Dans les communes de moins de 5 000 habitants, aucune classe n'a fermé sans l'accord de maire, depuis la rentrée de 2020.*";

Considérant que l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la commune travaillent conjointement afin que les conditions d'apprentissage des élèves soient les meilleures possibles ;

Considérant que la suppression d'une classe serait de nature à fragiliser l'organisation des temps périscolaires;

Considérant que l'effectif scolaire prévisible est important pour la classe maternelle et qu'il entrainera nécessairement les regroupements de tous les autres niveaux dans une seule classe ;

Affirmant son attachement au maintien et au développement des écoles rurales qu'il considère comme un facteur fondamental du développement et du maintien des populations ;

Rappelant les investissements importants effectués très récemment dans la réhabilitation de école des hirondelles comportant 3 classes, des salles d'activités et des espaces éducatifs adaptés ;

Demande le maintien de 3 classes à l' Ecole des Hirondelles

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre

